

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-CL469

présenté par  
Mme Cathala, rapporteure**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	40 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	40 000 000	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	40 000 000	40 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à maintenir les crédits fléchés vers l'informatique au niveau prévu dans la loi de finances 2024, soit 330 millions d'euros, contre 290 millions d'euros prévus dans le PLF pour 2025.

Alors que des projets structurants sont en cours (Portalis, PPN...), le projet de budget prévoit une diminution de près de 12 % des crédits de paiement dédiés à l'informatique. Or, ces transformations

sont en cours : les interrompre pour les reprendre plus tard sera plus coûteux, en plus d'être complètement démotivant pour les personnels qui continuent de travailler sur des logiciels datés et inefficaces.

Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 9 *Action informatique ministérielle* du programme 310 *Conduite et pilotage de la politique de la justice* à hauteur de 40 000 000 euros en AE et CP, et il ponctionne à hauteur du même montant l'action 1 *Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice* du programme 107 *Administration pénitentiaire*, dotée de 3,4 milliards d'euros.